



Avec la participation de la



1^{ère} Session de formation sur l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments publics par la mise en œuvre des Contrats de Partenariat

Vendredi 11 avril 2008

Objectifs

Les Contrats de Partenariat permettent depuis 2004 à l'Etat, aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de confier à des entreprises privées dans le cadre d'un contrat global, la conception, la réalisation, le financement, et la gestion d'ouvrages ou d'équipements publics.

Notre accompagnement a pour objectif de :

- Connaître les objectifs et les principales caractéristiques des Contrats de Partenariat
- Appréhender les enjeux énergétiques
- Comprendre les services d'efficacité énergétique proposés
- Déterminer quand et pourquoi recourir au partenariat public-privé (PPP)
- Se familiariser avec les grandes étapes de la méthodologie d'élaboration, de négociation et de passation des PPP

Il est réalisé sur la base du guide « Optimisation de la performance énergétique des bâtiments publics par la mise en œuvre des Contrats de Partenariats » par le Gimélec et par la MaPPP.

Public concerné

- Collectivités territoriales : élus, chargés de mission PPP, directeurs généraux des services, services juridiques et financiers
- Les établissements de santé : directeurs généraux, directeurs des travaux, services juridiques et financiers
- Les administrations publiques
- Direction Régionale de l'Équipement et Direction Départementale de l'Équipement

Animateurs

- **Gimélec** : Hugues Vérité, Gilles Herry, Eric Nicolas et Pascal Pellerin
- **maPPP** : Thierry Reynaud



Avec la participation de la



1^{ère} Session de formation sur l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments publics par la mise en œuvre des Contrats de Partenariat

Vendredi 11 avril 2008

Programme

09h30 : Accueil des participants

10h00 : Le Contrat de Partenariat

⇒ Pourquoi ?

⇒ Présentation du contrat de partenariat : définition, conditions juridiques du recours aux Contrats de Partenariats, motif du recours, condition du succès

⇒ Le rôle de la MaPPP

11h15 : Pause

11h30 : Les services d'efficacité énergétique

⇒ Les enjeux au niveau local

⇒ Les motivations de la personne publique

⇒ Les législations en vigueur

12h30 : Cocktail déjeunatoire

14h00 : Le Contrat de Partenariat Energétique (*)

⇒ Concept

⇒ Les outils disponibles

15h15 : Les étapes de mise en œuvre d'un Contrat de Partenariat Energétique (*)

16h30 : Fin de la journée

(*) comprenant des témoignages de maîtres d'ouvrage publics

Informations pratiques

Lieu : Espace Hamelin, 11-17 rue de l'Amiral Hamelin - Paris 16e

Contact : Delphine Eyraud - Tél : 01 45 05 71 61